



**Communauté de Communes
des Trois Frontières**

RESUME DU COMPTE RENDU

**de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes
qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Saint-Louis le
30 mars 2011**

Monsieur IGERSHEIM donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2010
- 2) Débat d'orientation budgétaire 2011
- 3) Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace sur la gestion de la Communauté de Communes à compter de l'exercice 2004
- 4) Extension de l'EHPAD « La Maison du Lertzbach » – Approbation de l'APD
- 5) Réseau de transports publics DistriBus
 - 5.1. Exploitation du réseau à compter du 1^{er} janvier 2012 – Approbation du principe de délégation de service public
 - 5.2. Extension de service des lignes n° 1 et n° 2 – Passation d'un avenant n° 7 au contrat de délégation de service public
 - 5.3. Navette desservant la ZI de Huningue – Passation d'un avenant n° 2 à la convention de financement
- 6) Prolongement de la ligne 3 du Tramway de Bâle sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Frontières – Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - 6.1. Passation d'un avenant n° 2 pour la dissolution du groupement solidaire SERM / TRANSAMO et reprise du marché par la seule société TRANSAMO
 - 6.1 Passation d'un avenant n° 3 pour la prolongation du délai d'exécution de la tranche ferme
- 7) Piste cyclable rue de Blotzheim à Héisingue – Versement d'un fonds de concours à la Commune de Héisingue
- 8) Construction de la piscine intercommunale de Village-Neuf – Passation d'un avenant n° 3 au marché passé avec la société ISS Espaces Verts pour le lot n° 24 – Espaces verts, clôtures, portails
- 9) Création d'une servitude de passage d'une conduite d'eau à Kembs au profit du syndicat intercommunal d'eau de Bartenheim – Kembs – Rosenau (BaKeRo)
- 10) Infobest Palmrain – Approbation de la convention portant sur la poursuite de l'instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières pour la période 2011 à 2013
- 11) Modifications de l'état des effectifs avec effet au 1^{er} mai 2011
- 12) Désignation d'un nouveau délégué au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz
- 13) Versement d'un acompte sur la subvention 2011 de l'Amicale du Personnel
- 14) Communication de la liste des marchés passés en 2010
- 15) Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2010

Rapporteur : le Président

Monsieur IGERSHEIM demande si le compte rendu de la séance du 15 décembre 2010 soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

2. Débat d'orientation budgétaire 2011

Rapporteur : Le Président

A plusieurs titres l'exercice 2011 peut se caractériser comme une année charnière :

- année charnière pour les ressources de la Communauté de Communes : 2011 est la dernière année de compensation intégrale par l'Etat des effets de la réforme de la fiscalité locale initiée en 2009 ;
- année charnière entre les investissements lourds de ces dernières années et les nouveaux équipements qui seront lancés dans les mois à venir : extension de la Maison du Lertzbach, hangar de remise des véhicules du service déchets ménagers, lancement de la procédure de prolongement du tram 3 ;
- année charnière pour le service assainissement entre l'actuel programme pluriannuel avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse qui s'achèvera cette année et un nouveau contrat à passer pour les futurs investissements.

Les budgets de la Communauté de Communes des Trois Frontières incorporent ces divers éléments et se présentent donc essentiellement comme des budgets d'attente.

Budget principal

Comme en 2010, le budget de 2011 est marqué par les interrogations suscitées par la suppression de la taxe professionnelle remplacée par une nouvelle fiscalité sur les entreprises et par des dotations de l'Etat. Les incertitudes sur ce nouveau dispositif fragilisent la prévision et rendent difficile l'inscription de l'action de la Communauté de Communes sur le moyen terme.

Néanmoins, fort d'une situation financière saine, le Bureau veut maintenir les programmes prévus tout en poursuivant une politique financière prudente et réaliste d'équilibre entre endettement et autofinancement.

En investissement

Le budget s'équilibre à 8,2 millions d'euros en retrait de 1 million par rapport à 2010 du fait de l'achèvement de la piscine couverte.

En dépenses, il comporte notamment les inscriptions suivantes :

- 1 500 000 € : Extension de la Maison du Lertzbach
- 1 000 000 € : Hangar pour les véhicules du service déchets ménagers
- 1 000 000 € : Etudes tram 3
- 750 000 € : Tranche 3 de la rénovation du site du Palmrain
- 300 000 € : Programme d'accessibilité des transports publics
- 100 000 € : Programme d'accessibilité des bâtiments de la Communauté de Communes
- 1 000 000 € : Remboursement de la dette, part capital

En recettes deux leviers sont traditionnellement à la disposition de la collectivité : l'emprunt et l'autofinancement.

La crise bancaire avec ses effets négatifs sur les finances de nombreuses collectivités a montré les dangers d'un appel trop important à l'endettement.

Le Bureau propose de maintenir sa politique de recours limité à l'emprunt pour le financement de sa politique d'investissement.

Parallèlement il propose que l'autofinancement soit remis au niveau de ce qu'il était avant le lancement de la construction de la piscine couverte.

Les principaux postes des recettes de la section d'investissement sont :

- 2,2 millions d'euros d'emprunt, soit à peu près un quart du budget
- 1,65 millions d'euros de remboursement de la TVA
- 1,1 millions d'euros de subventions, notamment pour l'opération tram
- 1,5 millions d'euros d'amortissements
- 1,4 millions d'euros d'autofinancement.

En fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'établit à 22,8 millions d'euros, en augmentation de 0,6 millions, soit 2,7 %.

Trois services justifient l'inscription des crédits supplémentaires :

- la piscine couverte : en année pleine le fonctionnement de cet équipement d'un montant de 1 850 000 euros entraîne une augmentation du déficit annuel de 1 million d'euros,
- le réseau DistriBus : les améliorations et renforcements des différentes lignes représentent un coût supplémentaire de 200 000 euros par rapport à 2010 pour s'établir à 2,2 millions d'euros,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères : l'augmentation des coûts de traitement et d'incinération des déchets ménagers notamment du fait de la Taxe Générale sur les activités polluantes (TGAP) conduit à l'inscription d'un crédit total de 6,7 millions d'euros.

Du point de vue de la présentation comptable c'est le poste personnel qui connaît l'évolution la plus importante passant à 5 425 000 € soit une augmentation de 7,6 %.

L'essentiel de cette hausse s'explique par la prise en compte sur une année complète des 9 postes créés à l'occasion de l'ouverture de la piscine couverte.

En recettes

L'équilibre de la section de fonctionnement nécessite 600 000 euros de recettes supplémentaires.

Une collectivité comme la Communauté de Communes dépend à plus de 85 % de la recette fiscale et est donc très sensible à toute modification de la fiscalité. La part la plus dynamique de celle-ci a été bouleversée par la suppression de la taxe professionnelle qui, pour mémoire, représentait 60 % des recettes fiscales. Elle a été remplacée par une nouvelle fiscalité des entreprises nettement plus basse compensée par des dotations dont la maîtrise dépend de l'Etat.

Si pour le budget 2011 la garantie d'une compensation totale a été affirmée, la Communauté de Communes des Trois Frontières ne dispose encore d'aucun élément chiffré de la part des services de l'Etat.

Compte tenu de cette incertitude le Bureau propose en l'état de limiter l'augmentation des taux entre 1 et 2 %.

Pour le financement du service des déchets ménagers il est proposé de poursuivre l'effort pour une meilleure couverture des coûts par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en proposant une augmentation du taux de 3 %.

Budget assainissement

C'est un budget de fin de programme pluriannuel d'investissement avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et il enregistre de ce fait une diminution des crédits tant en investissement qu'en fonctionnement.

La seule opération nouvelle concerne l'agrandissement du bassin d'orage à proximité du collège Forlen mais sa réalisation effective dépendra de la passation d'un nouveau contrat pluriannuel avec l'Agence de l'eau.

La redevance d'assainissement reste fixée à 0,97 €/ m³ HT.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil prend acte des orientations budgétaires 2011.

3. Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace sur la gestion de la Communauté de Communes à compter de l'exercice 2004

Rapporteur : le Président

Le Président expose qu'en application de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives sur l'examen par la Chambre régionale des comptes d'Alsace de la gestion de la Communauté de Communes à compter de l'exercice 2004, reçu le 4 janvier 2011, a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance et joint à la convocation adressée à chacun des membres du Conseil.

Après s'être assuré que chaque conseiller a bien pris connaissance du rapport ainsi que de sa réponse qui y est annexée et qu'il a complétée par quelques précisions complémentaires, le Président ouvre le débat qui ne donne lieu à aucune intervention.

4. Extension de l'EHPAD « Maison du Lertzbach » - Approbation de l'APD

Rapporteur : Le Président

Par arrêté conjoint du Président du Conseil Général et du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé, l'association de gestion de l'EHPAD « La Maison du Lertzbach » a obtenu l'autorisation de porter la capacité d'accueil de l'établissement de 60 à 85 lits, dont 5 lits d'hébergement temporaire parmi lesquels 2 lits existent déjà dans la structure actuelle et font l'objet d'une régularisation.

Le projet d'extension porte par conséquent sur 23 lits, dont 3 lits d'hébergement temporaire, auxquels a été adjoint un lit supplémentaire destiné à être occupé par des résidents en cas de travaux dans leur chambre.

L'avant-projet définitif réalisé par l'agence d'architecture SUTTER & LABURTE, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, porte par conséquent sur une extension de la structure existante comprenant 24 chambres, ainsi que des salons d'étage et des salles de séjour.

Le projet prévoit également l'aménagement de locaux de soins et de consultation au rez-de-cour (niveau -1).

1. Principe du projet

Le projet qui représente 1 507,00 m² de surface utile, constitue une jonction des deux ailes existantes, formant ainsi un jardin intérieur. Légèrement courbe, cette jonction permet de varier les vues depuis les chambres (du Sud-Est au Sud-Ouest).

Les deux niveaux principaux sont organisés à partir du même principe :

- Chambres situées au Sud en formant un plan légèrement arqué.
- Circulation large vers le Nord et très ouverte vers le jardin intérieur offrant une possibilité de déambulation.
- Regroupement des circulations verticales et de locaux de service à l'intersection des bâtiments existants et de l'extension. Les locaux de soins et de consultation sont situés au même niveau que l'actuelle cour de service avec sortie directe de plain-pied sur ce niveau (accessibilité et approvisionnements aisés).

2. Fonctionnement

Le fonctionnement de l'EHPAD reste inchangé :

- Accès principal depuis la rue St Damien
- Accès de service à l'ouest, au travers d'une cour de service (niveau -1)
- Un accès aux lieux de soins et de consultation est possible par un accès situé au rez-de-chaussée, à l'extrémité Est de la nouvelle circulation (par le nouveau salon d'étage)

3. Chambres

L'organisation des chambres est comparable à celle des chambres existantes.

Dans la surface de 20,00 m² est inclus un cabinet de toilette avec douche intégrée au sol. L'emplacement des équipements et du mobilier est conforme à la réglementation d'accessibilité.

Partant de la même configuration que pour l'existant, le cabinet de toilette n'est pas prévu pour l'utilisation de chariots douche.

4. **Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel du projet, valeur mars 2011, s'élève à 2 440 000 € HT.

Il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver l'avant-projet définitif de l'extension de l'EHPAD « La Maison du Lertzbach » pour un coût prévisionnel, valeur mars 2011, de 2 440 000 € HT.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité l'avant-projet définitif de l'extension de l'EHPAD « La Maison du Lertzbach ».**

5. **Réseau de transports publics DistriBus**

5.1. **Exploitation du réseau à compter du 1er janvier 2012 – Approbation du principe de délégation de service public**

Rapporteur : Le Président

- Vu les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n° 93-471 du 24 mars 1993 portant application de l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 Janvier 1993 relatif à la publicité des délégations de service public ;
- Considérant que le contrat d'exploitation du service de transports urbains de la Communauté de Communes des Trois Frontières vient à expiration le 31 décembre 2011 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux en date du 23 mars 2011 ;
- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 29 mars 2011 ;
- Vu le rapport annexé à la présente délibération préconisant la poursuite de l'exploitation du service de transports publics dans le cadre d'une délégation de service public et présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire,

il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la poursuite de l'exploitation du service de transports publics DistriBus dans le cadre d'une délégation de service public ;
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président de la Communauté de Communes d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation de cette délégation.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

5.2 Extension de service des lignes n°1 et n°2 – Passation d'un avenant n°7 au contrat de délégation de service public

Rapporteur : M. Zoellé

La convention d'exploitation du réseau DistriBus, signée le 27 décembre 2004 pour une durée de sept ans avec Métrocars, prévoit de développer et d'améliorer le service.

Les améliorations expérimentées depuis la rentrée de septembre 2010 portent sur le développement de l'offre des lignes transversales (ligne 1 Huningue/Blotzheim et ligne 2 Village-Neuf/Buschwiller) et font suite à celles effectuées sur les lignes transfrontalières en 2009 (ligne 3 Village-Neuf/Bâle et ligne 4 Saint-Louis Neuweg/Bâle).

Elles comportent, outre un renforcement de l'offre, la suppression des terminus partiels au carrefour central de Saint-Louis et au Lycée Mermoz.

Sur la ligne 1 (Huningue/Blotzheim) le renforcement de l'offre prend en compte une meilleure desserte du quartier de la rue des Pierres, une amélioration de la desserte de l'Ecole des Missions et du Collège des Trois Pays.

Sur la ligne 2 (Village-Neuf/Buschwiller), la nouvelle offre intègre le périscolaire de Buschwiller.

Ces nouveaux services représentent une augmentation de la production kilométrique de 94 548 Km par an et nécessite une augmentation de la contribution forfaitaire annuelle de 208 017 € TTC (valeur 2011).

Pour intégrer ces améliorations au contrat de délégation de service public du réseau DistriBus passé avec Métrocars il y a lieu de conclure un avenant n° 7.

Cet avenant n° 7 comportera également les décisions prises lors de la délibération du 27 octobre 2010 concernant le prolongement de la navette bus reliant la gare de Saint-Louis à l'EuroAirport durant l'année 2011.

Vu l'avis favorable de la commission de délégation du service public des transports en date du 23 mars 2011,

il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la passation d'un avenant n° 7 à la convention d'exploitation du réseau DistriBus passée avec Métrocars en vue d'intégrer les modifications précisées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

5.3. Navette desservant la ZI de Huningue – Passation d'un avenant n°2 à la convention de financement

Rapporteur : M. Zoellé

Par convention du 1^{er} septembre 2009 signée avec la Communauté de Communes des Trois Frontières et la société Métrocars, exploitant du réseau Distribus, les entreprises des zones industrielles de Huningue Sud et Huningue Nord participent au financement du développement de l'offre de transport de la ligne 9 du réseau Distribus entre la gare de Saint-Louis et les zones industrielles de Huningue, en alternative à la voiture.

L'arrivée en juillet 2010 de l'entreprise Sigvaris dans le financement du service s'est traduite par la passation d'un avenant n° 1 actant la nouvelle répartition, entre les entreprises, du coût du service non pris en charge par la Communauté de Communes des Trois Frontières et une nouvelle organisation des services.

Ce financement portait sur le deuxième semestre de l'année 2010.

Face à la bonne fréquentation du service les partenaires ont décidé de reconduire ce financement pour l'année 2011. Cette poursuite du service durant l'année 2011 nécessite la passation d'un avenant n° 2 à la convention de financement.

Il est proposé au Conseil de Communauté

- d'approuver la passation d'un avenant n° 2 à la convention de financement avec les entreprises concernées ;
- d'autoriser le Président à signer ce document.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

6. Prolongement de la ligne 3 du Tramway de Bâle sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Frontières – Marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage

6.1. Passation d'un avenant n° 2 pour la dissolution du groupement solidaire SERM / TRANSAMO et reprise du marché par la seule société TRANSAMO

Rapporteur : le Président

En mai 2008, la Communauté de Communes des Trois Frontières a confié au groupement solidaire constitué entre la Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (SERM) et la société TRANSAMO une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la prolongation du tramway bâlois jusqu'à la gare de Saint-Louis.

Les membres du groupement font le constat que les prestations susceptibles d'être réalisées au titre de ce marché mobiliseront exclusivement les moyens de la société TRANSAMO. Les deux sociétés ont donc convenu, sous réserve de l'accord de la Communauté de Communes, de dissoudre le groupement qu'elles ont constitué.

Cette dissolution a été actée par la signature d'un avenant à l'accord de groupement momentané d'entreprises solidaires liant les deux sociétés.

Afin de rendre exécutoire cette dissolution, les deux partenaires sollicitent la Communauté de Communes pour la passation d'un avenant n° 2 transférant le marché du groupement SERM/TRANSAMO à la seule société TRANSAMO. Ce transfert n'a pas d'incidence financière sur le marché et s'effectuera sans aucune discontinuité dans le déroulement du projet.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté

- d'approuver la passation d'un avenant n° 2 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu avec le groupement SERM/TRANSAMO, transférant ce marché à la seule société TRANSAMO ;
- d'autoriser le Président à signer les pièces correspondantes.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

6.2. Passation d'un avenant n°3 pour la prolongation du délai d'exécution de la tranche ferme

Rapporteur : le Président

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec la Société TRANSAMO pour le prolongement de la ligne 3 du Tramway de Bâle sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Frontières pour un montant de 1 332 762,60 € TTC comporte une tranche ferme de 236 210 € TTC et une tranche conditionnelle de 1 096 552,60 € TTC.

Une première prolongation du délai d'exécution de la tranche ferme jusqu'au 1^{er} mars 2011 a fait l'objet d'un avenant n° 1.

Cette tranche ferme comporte, outre les études préliminaires d'insertion et de clientèle, un tour de table financier avec les différents partenaires côté français (Etat, Région, Conseil Général).

Un dossier de demande de financement a été déposé auprès de l'Etat dans le cadre du deuxième appel à projets de transports du Grenelle de l'Environnement.

Les discussions avec la Région et le Conseil Général n'ont pu être entamées dans les délais de la tranche ferme en raison des retards dans le déroulement de cet appel à projets.

D'autre part, la réponse aux demandes de financement auprès de l'Etat n'a été connue que fin février 2011.

Aussi, il est proposé de conclure un avenant n° 3 à ce marché pour prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme jusqu'au 31 décembre 2011 et permettre de mener à bien les discussions financières avec la Région et le Conseil Général.

Cette prolongation n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté

- d'approuver la passation d'un avenant n° 3 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu avec la société TRANSAMO pour la prolongation du délai d'exécution de la tranche ferme jusqu'au 31 décembre 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer les pièces correspondantes.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

7. Piste cyclable rue de Blotzheim à Héisingue – Versement d'un fonds de concours à la Commune de Héisingue

Rapporteur : M. Ginther

MM. IGERSHEIM, LATSCHA et LANG ne prennent pas part à cette délibération pour laquelle la séance est placée sous la présidence de M. GIRNY.

Dans le cadre du réaménagement de la rue de Blotzheim, la Commune de Héisingue a prévu la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre pour un montant de 87 833,87 € HT.

S'agissant du prolongement vers le centre de la commune de la piste cyclable d'intérêt départemental reliant Blotzheim à Héisingue et bénéficiant à ce titre d'une subvention du Conseil Général, cet ouvrage a vocation à obtenir de la Communauté de Communauté une aide correspondant à 10 % du montant HT des travaux, soit 8 783 €.

En conséquence il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours de 8 783 € à la Commune de Héisingue au titre de la réalisation d'une piste cyclable, rue de Blotzheim ;
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir à cet effet.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

8. Construction de la piscine intercommunale de Village-Neuf – Passation d'un avenant n° 3 au marché passé avec la société ISS Espaces Verts pour le lot n°24 – Espaces verts, clôtures, porta ils

Rapporteur : M. Girny

L'article 14 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché passé entre la Communauté de Communes des Trois Frontières et l'entreprise ISS Espaces verts pour la réalisation des travaux et prestations du lot 24 « Espaces verts – clôture – portail » stipule que les prix du marché sont révisables par application de la formule suivante :

$$C_n = 0,4 + 0,6 \{ 0,5 \times [(FV) / (FV_0)] + 0,25 \times [(BT_{42}) / (BT_{42})_0] \}$$

où FV est l'indice « Fourniture de végétaux » et BT₄₂ est l'indice « Menuiseries en acier et serrurerie ».

Cette formule de révision comporte une erreur matérielle dans la mesure où le total des coefficients est inférieur à 1.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à signer un avenant n°03 au marché en question reprenant la formule de révision suivante :

$$C_n = 0,4 + 0,6 \{ 0,5 \times [(FV) / (FV_0)] + 0,5 \times [(BT_{42}) / (BT_{42})_0] \}$$

Il est précisé que le montant global du marché initial et de ses avenants 1 et 2 reste fixé à 77 305,55 € HT (hors révision des prix).

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité cette proposition.**

9. Création d'une servitude de passage d'une conduite d'eau à Kembs au profit du syndicat intercommunal d'eau de Bartenheim – Kembs – Rosenau (BaKeRo)

Rapporteur : le Président

Le syndicat intercommunal d'eau de Bartenheim – Kembs – Rosenau (BaKeRo) a procédé au renforcement du réseau d'eau de la Commune de Kembs par la pose d'une conduite d'adduction principale de Ø 300 mm entre la sortie de la forêt de la Hardt et l'ancienne route EDF, à hauteur des établissements Barrisol.

Le tracé de cette conduite traverse sur le territoire de la Commune de Kembs une parcelle appartenant à la Communauté de Communes des Trois Frontières et cadastrée Section 16, n° 222, d'une superficie de 2 ares 79, et nécessite la mise en place d'une servitude de passage au profit du fonds dominant constitué par la parcelle située sur territoire de la Commune de Bartenheim et cadastrée Section D, n° 418, d'une superficie de 6 ares 86, appartenant au syndicat intercommunal d'eau de Bartenheim – Kembs – Rosenau (BaKeRo).

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la mise en place de la servitude de passage exposée ci-dessus pour l'euro symbolique ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte notarié à intervenir à cet effet.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

10. Infobest Palmrain – Approbation de la convention portant sur la poursuite de l'instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières pour la période 2011 à 2013

Rapporteur : M. Litzler

Infobest Palmrain est une instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières pour la population de l'espace frontalier franco-germano-suisse recouvrant les territoires suivants :

- pour la partie française :
en particulier les arrondissements de Mulhouse, Guebwiller, Thann et Altkirch
- pour la partie allemande :
en particulier le Landkreis Lörrach
- pour la partie helvétique :
en particulier les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Jura et Soleure.

Le siège de l'instance est situé sur la plate-forme du Pont du Palmrain, dans les locaux rénovés du bâtiment Nord, loués auprès de la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Son financement est assuré à parts égales par les partenaires français, suisses et allemands dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Pour la période 2011 – 2013, il y a lieu de reconduire la convention sur la base d'un budget annuel de 291 000 €. Ce montant n'a pas évolué par rapport à la période précédente et nécessite un versement annuel de 97 000 € de chaquepays.

La part de la Communauté de Communes des Trois Frontières au sein de la contribution française s'élève à 4 997,77 € par an, soit une augmentation de 42,77 € par rapport à la période précédente. Cette augmentation s'explique par la nécessité pour les contributeurs français de pallier le retrait de la Région du Haut-Rhin dont la part représentait 830 € par an.

Pour information, les autres contributeurs français sont les suivants :

– Département du Haut-Rhin :	44 379,74 €
– État :	19 899,95 €
– Région Alsace :	19 234,92 €
– CC Porte de France Rhin Sud :	3 535,25 €
– CC du Pays de Sierentz :	1 439,99 €
– CC du Jura Alsacien :	1 286,00 €
– CC de la Porte du Sundgau :	1 163,96 €
– CC Ill et Gersbach :	1 062,42 €

Il est précisé qu'au cas où le Comité Directeur déciderait d'intégrer Infobest Palmrain dans l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB), la convention pourrait être abrogée en milieu ou en fin d'année civile, selon le cas. Le Comité Directeur décidera le cas échéant des modalités d'intégration d'Infobest Palmrain dans cette association.

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention à conclure avec l'ensemble des partenaires concernés pour la poursuite de l'instance d'information Infobest Palmrain pour la période 2011-2013 ;
- d'autoriser le Président à la signer.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

11. Modification de l'état des effectifs avec effet au 1^{er} mai 2011

Rapporteur : le Président

Afin d'adapter l'état des effectifs à l'évolution des emplois et des missions, il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver les modifications suivantes à compter du 1^{er} mai 2011 :

Créations	Suppressions
1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet
1 rédacteur-chef à temps complet	1 rédacteur principal à temps complet
1 ingénieur en chef de classe normale	1 ingénieur principal à temps complet
1 technicien territorial à temps complet	1 technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à raison de 22 / 35 ^{èmes}	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à raison de 20 / 35 ^{èmes}

Il est précisé que lors de sa séance du 29 mars 2011, le comité technique paritaire a émis un avis favorable pour la modification du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

12. Désignation d'un nouveau délégué au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz

Rapporteur : le Président

M. Denis PETER fait partie des 10 délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz.

Compte tenu de ses difficultés à participer aux réunions du syndicat mixte qui se déroulent en journée, il souhaite être remplacé.

En conséquence le Conseil de Communauté est invité à désigner un nouveau délégué au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz en remplacement de M. Denis PETER.

Il est précisé qu'en vertu de l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, le choix du Conseil peut porter sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

M. Thierry LITZLER propose la candidature de M. Erwin CHRISTNACHER, conseiller municipal de Rosenau.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote à l'issue duquel M. CHRISTNACHER est désigné par 40 voix en sa faveur.

13. Versement d'un acompte sur la subvention 2011 de l'Amicale du Personnel

Rapporteur : le Président

Afin de faire face aux premières échéances de l'année et dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2011, l'Amicale du Personnel de la Communauté de Communes des Trois Frontières sollicite l'octroi d'un acompte de 40 000 € sur la subvention 2011.

Après délibération, le Conseil de Communauté :

- décide à l'unanimité de réserver une suite favorable à cette demande.

14. Communication de la liste des marchés passés en 2010

Monsieur le Président communique aux membres la liste des marchés passés en 2010.

15. Divers

M. Litzler, Maire de Rosenau, informe que la Commission Economie d'Energies se réunira le 12 mai 2011 à 18 h 15.

Le Président rappelle que la séance budgétaire du Conseil de Communauté est prévue le 27 avril 2011 à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. Igersheim lève la séance à 19 h 30.